



Happy & Cie

Mme Jenny BOURDEAUX
4 lot les hauts de l'Ardillère
16290 ASNIERES SUR NOUERE
N° Siret 49923413600046

☎ 06 25 69 43 21
www.happy-cie.fr



Contrat et conditions d'Happy & Cie

Date du 1er RDV :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Chien :

Race :

Age :

Sexe :

Chat :

Race :

Age :

Sexe :

Type de prestations :

Bilan chiot

Nombre de séances :

X 45€

Bilan rééducation chien

Forfait :

Bilan chat

Séances supplémentaires :

EMDR animal

Aide à l'adoption

Frais de déplacement (au delà de 25 km, 0,50 du km) :

km =

€



Prix total à payer :

€

Accompte :

€

Reste à payer :

€

Conditions générales :

Les cours donnés en éducation et rééducation nécessitent la régularité de ceux-ci, pour le respect du bon déroulement et la réussite du travail. Cette réglementation est fixée à un cours toutes les 2 semaines voir 3 semaines, à l'inverse Happy & Cie déclinera toute responsabilité concernant la qualité du résultat escompté.

Pour toutes annulations, prévenir au moins 12 heures à l'avance, dans le cas contraire le forfait sera majoré de 10€ par retard non prévu.

Jenny BOURDEAUX est la seule gérante de Happy & Cie.



Conditions de travail :

Pour vous accompagner au mieux, nous travaillerons toutes les situations qui vous posent problème et dans divers lieux : ville, campagne, à votre domicile. Les déplacements restent à votre charge.

Toujours dans l'optimisation des résultats de l'animal, il est absolument nécessaire que le propriétaire de ce dernier, respecte et applique les méthodes conseillées par l'éducateur à la maison pendant l'intervalle des cours.

Les méthodes prennent en compte l'étude éthologique du chien/chat, ses caractéristiques héréditaires et son vécu. Cela est nécessaire à une approche naturelle et bienveillante.

Happy & Cie exclut toutes pratiques d'éducation portant sur des préjudices psychologiques et corporels sur l'animal.

Règlement :

Le bilan comportemental et le nombre de séances/forfait constituent un montant à payer. Un acompte de 75€ sera versé à la signature du contrat et déduit du montant total à payer.

L'acompte versé à la signature ne sera pas remboursé dans le cas d'une annulation dudit contrat.

Le solde devra être payé à la séance après le bilan, possibilité de régler en plusieurs fois (chèques ou espèces) avec dates d'encaissement au dos des chèques.

L'interruption des séances constituant l'objet du contrat, n'entraînera aucune réduction de la somme totale due et l'intégralité sera exigible dans sa totalité.

Mode de règlement :

Chèque.

Espèce.

Date :

Signature :